

LE LOGIS ABBATIAL
DE
SAINT-CORNEILLE¹

En face de l'Hôtel de Ville de Compiègne, s'ouvre une rue où nul ne passe sans songer qu'il foule le sol vénérable de l'église abbatiale de Saint-Corneille, fondée par un empereur, consacrée par un pape, honorée de la présence de plusieurs conciles, enrichie de nombreuses reliques, ornée de drapeaux pris à l'ennemi, visitée par les reines, les princes et les rois. Aussi, malgré le tumulte et la vulgarité de la rue, on se plaît à évoquer ces glorieux souvenirs qui faisaient de Saint-Corneille le panthéon de la cité.

Quand les héritiers de Charlemagne partagèrent son empire, Charles le Chauve reçut aussi sa part de reliques. Il les transporta à Compiègne qu'il affectionnait au point de lui donner son nom, Carlopolis. Il voulut y avoir, comme à Aix-la-Chapelle, une église dédiée à Notre-Dame pour y abriter son pieux trésor. Pour fonder cette abbaye, qui prit aussi le vocable de saint Corneille et de saint Cyprien, il donna son palais et y établit, en 877, cent chanoines richement dotés. Deux de nos confrères, qui semblent se complaire dans la solution des plus difficiles problèmes, ont tracé les limites de cette concession de Charles le Chauve appelée du nom du fondateur de la dynastie *la couture Charlemagne*.

Compiègne, qui se serait formé d'abord du côté de Saint-Germain, ne tarda pas à se rapprocher de Saint-Corneille. Nos pères se sentaient plus en sûreté à l'ombre de l'abbaye.

1. Lecture faite à la Séance de la Société historique le 28 avril 1911.

Elle leur fut généreuse et les laissa construire sur son terrain, moyennant des redevances si modiques qu'elles sont moins un fermage que la reconnaissance d'un droit. L'abbaye se trouva ainsi resserrée entre la place du Marché au Blé (place de l'Hôtel-de-Ville), la rue des Bonnetiers et des Clochettes, la place du Change, les rues Devant les Prisons et Saint-Jean (rue de l'Etoile). Et encore, bien des maisons avaient su se glisser dans cet étroit ilot et se coller aux murs de l'abbaye.

Sa vie intérieure avait été exposée à bien d'autres misères, et elle avait subi des transformations profondes. Aux chanoines de Charles le Chauve tombés dans le désordre, avaient succédé les bénédictins de Saint-Denis sous la main énergique de Suger. Plus tard, ici comme partout, la commende avait donné ses fruits funestes. Enfin, en 1626, l'arrivée des bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur pouvait faire espérer le retour de l'ancienne splendeur, et moins d'un demi-siècle plus tard la ruine était consommée au profit du Val-de-Grâce de Paris. La Révolution ne chassera que des ombres. Le Premier Consul, qui s'est honoré en rouvrant les églises, signera le décret impérial qui ordonnera la démolition de Saint-Corneille, mais l'édifice ne disparaîtra qu'en 1822, pour faire place à une rue, sous un régime que l'histoire appelle la Restauration !

A peine s'il reste quelques contreforts engagés dans des maisons particulières, visibles de la place du Marché-aux-Herbes. De l'autre côté de la rue, le cloître seul est resté, mais dégradé, sali, déshonoré. Il achève de mourir dans la solitude et l'abandon et bientôt peut-être ces ruines même auront péri. Aussi, avec quelle tendresse mélancolique, on s'attache au moindre débris, recherchant quelque pierre où s'accroche le souvenir d'un si glorieux passé ; et alors on entre au numéro 23 de la rue Saint-Corneille, dans une cour encombrée par d'incessants arrivages de fer. Sur cette façade moderne, au-dessus de la porte un écusson est sommé d'une crosse. Quelques traces de peinture, bleu et

or, confirment la lecture de ces armoiries : *D'azur à 3 roseaux d'or, avec leurs queues et feuilles, surmontés d'un besant de même, au chef vairé d'or et d'argent*. Au-dessous de l'écu, une date incomplète 16.. ; les deux derniers chiffres ont disparu par suite de la mutilation de cette pierre. Ces armes sont incontestablement celles de la famille Le Gras qui donna à l'abbaye de Saint-Corneille les deux abbés Claude Le Gras 1599-1644, Simon 1644-1656. Il est facile de les retrouver parfaitement visibles, sur les belles sculptures en bois de la chapelle Saint-Nicolas. Mais en faut-il conclure que nous sommes en présence de l'ancien logis abbatial de Saint-Corneille, ou même sur son emplacement ? Coët l'affirme dans ses *Tablettes d'histoire locale*, tout en attribuant cet écusson à une autre famille qu'à celle des Le Gras, et M. Bazin le répète, sans autre preuve, dans sa *Topographie Compiénoise*. Si respectable est le sentiment qui nous fait recueillir avec tendresse le moindre souvenir de nos gloires passées, qu'il importe de ne pas le laisser s'égarer sur de fausses reliques.

Jamais le logis abbatial ne s'est élevé en cet endroit, à l'ouest du cloître, mais de l'autre côté à l'est. Le récit de sa destruction le montrera clairement, et on comprendra aisément pourquoi il ne fut pas reconstruit. On ne verra pas sans intérêt quel attachement passionné la population compiénoise portait alors à Saint-Corneille. C'est elle qui défendra l'abbaye contre les religieux avec une ardeur qui faillit tourner au tragique et il en résulte un véritable drame dont nous ferons connaître les acteurs. Ce sera une modeste contribution à l'histoire de Saint-Corneille, mais il n'est pas donné à tout le monde d'élever en son honneur un impérissable monument avec de solides et savants in-quarto.

L'abbé Claude Le Gras étant mort dans son logis abbatial le 24 juin 1644, son neveu et successeur, Simon Le Gras, déjà évêque de Soissons, devait être pour la communauté *persona grata*. Né à Paris le 1^{er} juin 1589, il portait un nom que son oncle avait rendu respectable et qu'allait

illustrer Madame Le Gras, Louise de Marillac, l'amie et la collaboratrice de saint Vincent de Paul. Evêque de Soissons à trente-cinq ans, bien vu à la cour à cause de ses opinions gallicanes, il était en situation de rendre à l'abbaye d'importants services. Son influence ne fut pas inutile pour obtenir du Parlement, le 19 janvier 1647, un arrêt qui déboutait les agents des Eaux et Forêts et maintenait « les religieux de Saint-Corneille en tous leurs droits de propriété, justice et seigneurie sur le détroit de la rivière d'Oise du clocher de Clairoix à celui de Jaux »¹.

L'année précédente, 1646, le nouvel abbé avait su profiter habilement du renouvellement des baux pour augmenter les revenus de plus d'un tiers, et il eut la générosité d'en faire profiter la communauté. Il y ajouta encore une rente de 1800 livres en biens fonds pour l'entretien des bâtiments et du mobilier de la sacristie².

Les effets d'une administration aussi habile que généreuse ne tardent pas à se manifester. Au mois d'avril 1647, on reconstruit la grande porte sur la Pantière et on ouvre dans le pignon du portail la grande rose qu'on peut voir dans le dessin de Tavernier publié par Delaborde. Les portes des deux clochers sont également refaites, l'une en bois, l'autre en fer, celle-ci sans doute du côté du dehors.

Le maître-autel, reporté au fond du chœur, est surélevé de neuf marches et allongé de sept à neuf pieds. Pareil agrandissement force à modifier l'antependium, devant d'autel en argent, qui reçoit un cadre doré et les images des saints Corneille et Cyprien. La nef est repavée comme le chœur, et ce travail amène la découverte de plusieurs tombeaux de rois et de princes du sang. Enfin, en 1648, on entreprend la réfection de la charpente et des couvertures

1. Les agents ainsi déboutés étaient : Jacques le Féron, maître particulier ; René Potier, lieutenant ; Louis Charpentier, substitut du procureur général ; Antoine et Raoul Charmolue, greffiers des Eaux et Forêts de Cuise.

Arrest notable du Parlement (papiers de l'auteur).

2. Arch. de l'Oise, H. 2446, p. 11.

au-dessus des galeries, près de la chapelle Notre-Dame ou chapelle absidiale. Cette chapelle est également recouverte à neuf, ainsi que celle de Saint-Michel et le chartrier¹.

D'autres travaux nous touchent peut-être davantage à cause des regrets qu'ils nous laissent. Qu'est devenu le grand Christ d'argent sur une croix en poirier noirci, façon d'ébène, placé au-dessus du jubé ? et la grande croix de procession en vermeil enrichie de pierreries provenant de l'ancienne mitre abbatiale jugée d'un usage incommode ? et tant de reliquaires restaurés à cette époque ? En une seule année, 1647, on fit faire un nombre incalculable d'ornements. Celui en velours nué à fleurs sur fond d'argent comprenait une chasuble, trois chappes, deux tuniques (dalmatiques) et deux coiffinets (bourses). Trois autres ornements, en satin blanc à fleurs, en satin violet également à fleurs, en camelot vert orné de galons de soie orange et blanc, comprennent chacun la chasuble du prêtre, les deux tuniques de ses acolytes, les deux coiffins ou coiffinets, le devant d'autel, le pavillon, les pentes et rideaux du Saint-Sacrement, l'écharpe nécessaire à la bénédiction. Pour les messes basses, on ne commande pas moins de dix chasubles de satin à fleurs, de toutes couleurs. Le Saint-Suaire, la plus insigne relique de l'église, ne pouvait être oublié. On achète pour lui un tapis de velours cramoisi bordé d'or, et une écharpe en taffetas de Chine bordée d'une dentelle d'or de Milan².

Si j'insiste sur ces détails, ce n'est pas seulement par l'inutile regret de tant de belles choses disparues, mais pour accumuler les témoignages d'une évidente prospérité qui aurait dû satisfaire les religieux de Saint-Corneille.

Il n'en était rien, et bien que peu nombreux³, ils se trouvaient à l'étroit, surtout ils se plaignaient de manquer de jardin. Comment y remédier alors que l'abbaye était envi-

1. Arch. de l'Oise, H. 2146, p. 12-13.

2. Arch. de l'Oise, H. 2146, p. 13 et 14.

3. Dans un acte du 15 février 1647 sont nommés dix-sept religieux, tant pères que frères, tous profès (papiers de l'auteur).

ronnée de tous côtés par des rues et des places, et resserrée encore par des maisons particulières. Ils jetaient alors un regard de convoitise sur les bâtiments et les cours du logis abbatial accolé au côté droit du chœur de l'église. L'envie rend perspicace. Ils ne manquaient pas de remarquer combien ce vaste logis abbatial, situé au sud de l'église, rendait sombres les chapelles et menaçait la solidité de l'édifice en déversant sur lui ses eaux. Mais comment exproprier un aussi gros personnage que l'abbé ? Bien des fois on avait caressé le projet de lui fournir un autre logement en ville, pour reprendre le sien, le raser et créer enfin le jardin si désiré. La négociation semble avoir été engagée dès 1652¹, mais l'abbé-évêque consentirait-il jamais à abandonner ce beau logis embelli par tant de souvenirs, où tant de grands et illustres personnages avaient si souvent logé. Dernièrement encore, c'est là que Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV étaient descendus, pour ne pas déranger les carmélites provisoirement installées au château.

Heureusement pour les religieux, ils avaient alors un prieur que son intelligence et ses qualités héréditaires rendaient apte aux affaires les plus délicates, Dom Grégoire de Verthamont. Il appartenait à une famille du Limousin qui ne devait pas tarder à s'élever aux plus hautes charges de robe, en attendant que le sang d'un héros lui donnât un incomparable éclat. Son grand-père Jean de Verthamont, qualifié marchand et bourgeois de Limoges, marié à Catherine Lamy, fille du lieutenant particulier du roi, n'eut pas moins de cinq garçons (on ne parle pas des filles dans cette généalogie)² : deux militaires, un chanoine de Limoges, un avocat à Paris marié avec la fille de son célèbre confrère Versoris, et un cinquième Guillaume, seigneur de Malagnac, père du religieux qui nous occupe. Celui-ci était l'aîné de six gar-

1. Abbé DIRMANT, ms. p. 20-33.

2. Bibl. nat., doss. bl. 664.

çons¹ et s'appelait Jean, mais entré à 18 ans chez les bénédictins de Nouaillé, au diocèse de Poitiers, et ayant fait profession l'année suivante, le 23 mai 1621, il prit en religion le nom de Grégoire. Aussi remarquable, au dire de ses confrères, par son attachement à la règle que par sa science, il enseigna la philosophie et la théologie dans différents monastères où il était en même temps supérieur et maître. En 1651, peut-être même dès 1650, il devint prieur de Saint-Corneille. Plus tard, déchargé de la supériorité, il vécut en bon religieux, exactement soumis à tous les ordres de ses supérieurs. Longtemps il ne fit qu'un seul repas par jour. A la fin de sa vie, se trouvant à Jumièges, il fut atteint de paralysie, mais il continua à entretenir ses nombreux visiteurs de sujets pieux et même, Dieu lui ayant laissé l'usage des yeux et de la main, il composa un commentaire sur les psaumes. Il mourut le 5 mai 1680, âgé d'environ soixantedix-huit ans². A cet éloge, nous pouvons ajouter que, si les circonstances s'y étaient prêtées, il aurait fait bonne figure parmi les nombreux diplomates que l'Eglise a donnés à notre pays. On en jugera par le récit³ que nous a laissé un religieux si bien informé qu'on pourrait le croire le prieur lui-même, si un homme aussi habile pouvait dévoiler avec autant de candeur ses finesses, pour ne pas dire ses roueries.

En octobre 1654, l'abbé-évêque Simon Le Gras arrive à Compiègne, et le prieur le reçoit de son mieux. Après force remerciements pour tout ce qu'il a fait pour la com-

1. Deux de ses frères furent chanoines de Limoges; un autre, François, comte de Villemenon, baron de Charlus, seigneur de la Ville-aux-Clercs, trésorier de France, puis conseiller au Parlement de Paris. A la suite de ses démêlés avec l'archevêque Hardouin de Péréfix, il fut chassé de son siège et exilé en 1667. Il mourut en 1697, âgé de 92 ans. Un quatrième frère, Guillaume, seigneur de Malagnac, baron de Chaluset, fut également trésorier de France. (Doss. bl. 664.)

2. Renseignements fournis par l'abbé Corbierre, que je dois à l'obligeance de notre confrère, M. Escard.

3. Arch. de l'Oise, H. 2146, p. 19-30.

munauté (nous en avons signalé les preuves manifestes), il s'étend longuement sur son bon vouloir pour tout ce qui pourrait être utile, puis il lui représente, avec tout le respect possible, combien il serait avantageux, autant pour lui que pour les religieux, d'acheter une belle maison en ville et d'en faire le logis abbatial. Celui actuel, réputé si beau et si majestueux, est en réalité fort triste et délabré. N'est-il pas très vieux et les boiseries du rez-de-chaussée toutes pourries ? L'eau des toits, qui se déverse, sur les fondations de l'église, menace d'entraîner sa ruine, et le son des cloches si voisines est fort incommode.

Sans rejeter la proposition du prieur, l'abbé objecte cependant la difficulté d'un tel changement à cause de l'importance de l'ancien logis, importance relevée encore par les fréquents séjours de nos rois. La seconde personne du royaume, Monsieur le duc d'Orléans, n'en fait-il pas sa demeure habituelle ? D. de Verthamont n'a garde d'insister, mais faisant agir sous main le coadjuteur Charles de Bourlon, évêque de Césarée, et d'autres personnes ayant toute la confiance de l'abbé, il le décide à visiter du moins la maison proposée en échange, située rue d'Enfer (actuellement rue Le Féron, n° 20). Avec ses deux corps de logis entre cour et jardin, elle lui semble en effet plus agréable et l'échange est signé le samedi soir 24 octobre 1654¹. Deux jours auparavant, le 22 octobre, les religieux avaient déjà acheté la maison à Jeanne Bontemps, veuve de l'élu Jean Lévesque, moyennant 16.000 livres payées comptant. Le 26, l'évêque retournait à Soissons.

1. Le 24 octobre 1654, l'abbé abandonne aux religieux le logis abbatial, sis près de l'église, côté Orient, avec toutes ses dépendances, ainsi que le logis du portier sis hors l'enclos, le tout en très mauvais état. Les religieux abandonnent à l'abbé la maison de la rue d'Enfer, consistant en deux corps de logis, comprenant suivant l'acte de vente du 22 octobre : maison, magasin, cour, jardin, lieux et pourpris, sise en la rue d'Enfer ou autrement Avregny, tenant d'un côté à Anne Delamarre, d'un autre côté à Duprez, marchand mullequinier, par devant sur la rue d'Enfer, par derrière sur la ruelle (rue de Humières). (*Ms. Charmolue, archives du Bailliage*, p. 60 et 62.)

Sans perdre de temps, dès le lendemain, les religieux déménagent les tapisseries et les meubles, et la démolition commence par le pavage de la grande salle. On s'attaque d'abord à l'intérieur, afin de faire le moins d'éclat possible et de rendre plus promptement le logis inhabitable. Il n'est rien de tel que d'avoir pour soi le fait accompli. Malgré ces précautions, la nouvelle ne tarde pas à se répandre et parvient aux oreilles des attournés que l'auteur, étranger sans doute à notre pays, appelle les échevins de la ville. La grosse cloche du beffroy se fait entendre, comme dans toutes les circonstances graves, et à son appel le peuple se réunit le 30 octobre pour délibérer sur les moyens propres à empêcher la démolition du logis abbatial.

L'avisé prieur, prévoyant l'opposition des habitants, a su par avance la rendre impuissante. Avant toute démarche auprès de l'évêque, il s'est ouvert de son projet aux deux personnages les plus importants de la cité : Louis Thibault, écuyer, seigneur d'Orenval ou de Varenval, conseiller du roi, président lieutenant général civil et criminel de Monsieur le bailli de Senlis, et Jean le Féron, conseiller et procureur du roi au bailliage, hostel de ville et sièges royaux de Compiègne. C'est ainsi qu'ils sont qualifiés lors de la reddition de comptes de la ville le 16 décembre 1653 et le 7 février 1658¹.

Louis Thibault était en fonctions au moins depuis 1642, car le 26 mars de cette année on le trouve ainsi mentionné sur les registres de catholicité de Saint-Antoine. Quant à le Féron, dont la famille a tenu une si grande place dans nos annales, nous devons préciser davantage. Il s'agit ici de Jean II le Féron, fils de Jean I^{er} et de Hélène de Vrevin, né à Compiègne et baptisé à Saint-Jacques le 22 mai 1619, marié à Charlotte Tristan, fille de Léonor Tristan, seigneur de Houssoy et de Goincourt, bailli général de la ville et comté de Beauvais et vidame de Gerberoy, et de demoiselle le Boucher. Aux titres

1. CC 70, f^o 1, et CC 74, f^o 1.

que nous avons donnés plus haut à le Féron, nous pouvons ajouter celui de grand maître des Eaux et Forêts de Normandie, commis général pour la réformation des Eaux et Forêts de France. Un de ses fils, Louis, baptisé à Saint-Jacques le 16 septembre 1652, eut pour parrain le secrétaire d'état Louis Phelypeaux de la Vrillière et pour marraine Anne de Brouilly, gouvernante des filles d'honneur de la reine. Le Féron et sa femme furent enterrés à Saint-Jacques devant l'autel de la chapelle Saint-Pierre, elle le 7 juin 1684, lui le 24 juin 1694.

D. de Verthamont ne pouvait désirer de plus puissants alliés. Il leur fait comprendre sans peine combien les religieux souffrent de la privation d'un jardin et qu'ils ne peuvent l'obtenir que par la suppression du logis abbatial. Il ne craint pas d'affirmer que sa communauté est à la veille de traiter avec l'abbé. Sûr de son assentiment, il ne redoute que l'hostilité du corps de ville. Il touche ainsi la corde sensible chez ces deux représentants du pouvoir royal sans cesse en conflit avec les autorités communales. En même temps, il les rassure complètement, puisqu'ils marcheront d'accord avec un prélat aussi bien en cour que Monsieur de Soissons. Non seulement les deux magistrats ne feront aucune opposition, mais ils promettent l'appui de tout leur pouvoir et consentent même, le 27 octobre, à visiter le logis abbatial et la maison de la rue d'Enfer.

Leur procès-verbal semble dicté par le prieur. On y lit : Les bâtiments du logis abbatial sont vieux et caducs, ils donnent beaucoup d'humidité à l'église et rendent les chapelles situées autour du chœur si obscures qu'elles sont hors d'usage. Par contre, la maison proposée, avec son double corps de logis nouvellement construit, est plus commode et peu éloignée du monastère.

Forts de cette déclaration qui lie le lieutenant et le procureur du roi à la cause des religieux, ils pourront braver la colère des habitants. Vainement, dans la réunion de l'hôtel de ville, ils formuleront les propositions les plus violentes. Les uns parlent de recourir à la force, les autres

plus modérés proposent de sommer le procureur du roi d'opposer son veto, ou encore de se pourvoir auprès du souverain, du cardinal Mazarin et du garde des sceaux. Un *factum* adressé au Conseil du roi exposera la nécessité de conserver un logis honoré par la présence de tant de rois, de reines et de grands seigneurs. Ces deux derniers avis sont adoptés, et un des assistants va immédiatement signifier à le Féron qu'il ait à arrêter toute démolition. Quand le procureur répond que le roi n'a aucun intérêt dans cette affaire, vainement son interlocuteur croit l'émouvoir en lui reprochant de manquer au devoir de sa charge. Il va jusqu'à le menacer d'en être personnellement responsable.

Sans en être intimidé, le Féron croit prudent d'avertir le prieur. Une seconde assemblée convoquée pour le lendemain ne peut manquer d'être encore plus violente. Pour plus de sûreté, il lui en fait donner avis par sa femme. Elle était près d'accoucher, car son fils Claude fut baptisé le 12 novembre. Ce n'est qu'à la nuit tombante qu'elle put rencontrer le prieur. Celui-ci, sans perdre de temps, envoya aussitôt chercher le prévôt de ville, qui lui est tout dévoué. Ce n'est pas assez dire, car ce Pierre de Henault, d'abord bailli des terres seigneuriales de Saint-Corneille, ayant remplacé en 1651 ou 1652 le prévôt Coffin, avait signé le 15 octobre 1654, comme prévôt de la ville, avec les religieux de Saint-Corneille une transaction qui reconnaissait leur juridiction sur plus du tiers de Compiègne et qui fut homologuée le 8 mai suivant. Ayant ainsi trahi les intérêts qu'il devait défendre, Pierre de Henault, le coup fait, revendait sa charge de prévôt l'année suivante, mai 1656, à Robert le Féron, et pour prix de sa complaisance redevenait bailli des terres seigneuriales de Saint-Corneille, ainsi que de la juridiction qu'il lui avait fait obtenir à Compiègne. Une telle transaction ne pouvait manquer d'être dans la suite attaquée comme collusoire et nulle par les officiers du bailliage de Compiègne¹.

1. Précis pour les officiers du Bailliage de Compiègne contre les abbesses et religieuses du Val-de-Grâce, 1770 (papiers de l'auteur).

Un tel homme ne pouvait manquer de répondre à l'appel du prieur. Pierre de Henault vint sur le champ. Selon lui, le meneur de toute cette cabale est le substitut du procureur du roi, Louis Charpentier, actuellement un des trois attournés. Il jouit d'un tel crédit sur ses collègues, l'élu René Potier et le marchand Henry Sergent, qu'il suffirait de le gagner. Se rangeant à cette opinion, le prieur demande à son ami le prévôt de lui ménager pour le lendemain une entrevue avec son redoutable adversaire.

Il appartenait à cette famille Charpentier, une des plus considérables et des plus nombreuses de notre ville, et il n'est pas toujours facile de se reconnaître entre ces personnages qui trop souvent portent le même prénom. Il ne faut pas confondre ce Louis Charpentier, substitut du procureur du roi, attourné de 1652 à 1656, avec un autre Louis Charpentier, prévôt de Thourotte et qui fut attourné de 1645 à 1649. Le substitut fut justement parrain de la fille du prévôt à Saint-Jacques, le 19 mars 1647. Il était fils de Guillaume Charpentier, greffier de l'exemption de Pierrefonds, et de Marie Cirot, et fut baptisé à Saint-Antoine le 26 décembre 1614. A vingt-deux ans, il épousait, également à Saint-Antoine, le 16 avril 1636, Barbe Vivenel et il était déjà substitut du procureur du roi. Son fils aîné, Louis, baptisé à Saint-Antoine le 13 mai 1638, prendra la qualité de seigneur de Bournonville, épousera Marie Seroux et sera lieutenant du bailli de Senlis. Leur fille, Christine-Thérèse, sera mariée le 21 mai 1692 avec Louis le Féron, capitaine au régiment de Picardie. Grâce à sa longue vieillesse, Louis Charpentier pourra encore assister à cette union flatteuse, mais, par contre, il lui faudra voir disparaître tous les siens : son frère Hector, chanoine de Soissons, enterré à Saint-Jacques, dans cette chapelle Sainte-Barbe, sépulture de sa famille, le 1^{er} janvier 1680 ; son autre frère Robert, le 17 octobre 1693 ; puis, à Saint-Antoine, son fils, le seigneur de Bournonville, le 5 septembre 1693 ; et enfin, sa femme, Barbe Vivenel, le 14 juillet 1694, qu'il ne tardera pas à rejoindre le 2 septembre suivant.

Tel est l'homme alors dans la force de l'âge (il n'a pas encore quarante ans), investi de charges importantes et appuyé par une famille nombreuse et puissante, dont il faut obtenir le concours ou tout au moins la neutralité. Peut-être a-t-il encore sur le cœur l'échec qu'il a subi avec son collègue René Potier dans l'affaire de la rivière d'Oise ; en tous cas, Charpentier se méfie et ne veut pas compromettre sa popularité. Aussi n'accepte-t-il un rendez-vous pour le lendemain qu'à 5 heures du matin. L'heure n'est pas pour déranger un religieux. Il attend dans le cloître et Charpentier, introduit aussitôt son arrivée, le salue ainsi : « Je viens pour satisfaire à la parole donnée à M. le Prévôt. Comme Louis Charpentier, je suis votre ami ; comme attourné de la ville, je ferai tout mon possible pour vous empêcher de démolir le logis abbatial ».

Sans se laisser prendre à ces subtilités, le prieur lui répond qu'il n'est leur ami, ni comme attourné, ni comme Louis Charpentier. C'est lui qui, à la réunion de l'hôtel de ville, a excité les autres ; lui qui a proposé de rédiger des libelles pour ameuter l'opinion ; lui qui les a rédigés ; lui, enfin, qui les a lus à ses collègues après le départ de la foule. Sans doute, comme chrétien, le prieur lui pardonne, mais il doit lui rappeler que par sa conduite il s'attirera l'animosité de l'abbé et de tout le monastère, et dans quel but ? sans espoir de succès, puisque la reine nous approuve.

Le pieux narrateur insiste sur l'habileté du prieur. Afin de déconcerter son adversaire, il se donne pour mieux renseigné qu'il ne l'est et même il ne craint pas de se targuer de l'approbation de la reine, sans autre preuve que la bienveillance qu'elle lui a témoignée lors de son dernier séjour. Du moment qu'il s'agit des intérêts de la communauté, la vérité perd ses droits et tout devient légitime.

Charpentier est tombé dans le piège. Stupéfait de trouver son adversaire si bien renseigné sur ce qui s'est passé dans les conciliabules les plus secrets, il se croit trahi par ses

collègues, à moins, ajoute-t-il, que le diable ne soit venu en personne tout raconter au prieur.

Et celui-ci de répliquer que ce n'est certainement pas le diable, mais quelque véritable ami.

Charpentier, tout confus et outré de ce qu'il appelle la trahison de ses amis, s'écrie alors qu'il les abandonne pour servir désormais les intérêts des religieux, rentrer en grâce auprès d'eux et de Monsieur de Soissons.

En lisant ce dialogue tel qu'il nous a été transmis, on a peine à croire à une aussi subite volte-face et à une pareille naïveté chez un homme que sa carrière et le suffrage de ses concitoyens avaient depuis longtemps habitué aux affaires. Et il s'en serait allé avec des dispositions aussi favorables qu'elles étaient d'abord hostiles !

Cependant, D. de Verthamont croit prudent de lier à sa cause un homme aussi versatile et, dès 7 heures du matin, il fait chercher deux parents de Charpentier qui, suffisamment édifiés sur ses sentiments nouveaux, auront à le maintenir dans la bonne voie.

Après avoir désarmé son principal adversaire, le prieur va trouver le premier attourné, René Potier. Avec lui il use d'une tactique toute différente. Il n'a pas assez de remerciements pour la modération dont il a fait preuve, et il le flatte en lui attribuant le mérite d'avoir fait rejeter les propositions les plus violentes. Là encore, en se montrant si bien informé, il excite la défiance de Potier contre ses collègues, si bien qu'à l'hôtel de ville chacun se croyant trahi, personne n'ose plus parler de l'affaire, ou seulement à demi-mot.

Trois ou quatre jours se passent, pendant lesquels les travaux de démolition sont poussés avec ardeur. On a réuni des ouvriers en aussi grand nombre que possible et les religieux eux-mêmes les secondent de leur mieux. Déjà le grand comble est découvert et on commence à l'abattre, quand le bruit de ces travaux réveille la colère des habitants. Réunis de nouveau à l'hôtel de ville, ils parlent de se porter en masse à l'abbaye et de recourir à la force. Le

pillage est à craindre. Sur cet avis du prévôt, l'intrépide prieur fait ouvrir toutes grandes les portes de l'abbaye, qui font face à l'hôtel de ville et il invite la foule à entrer. Devant une telle assurance, elle hésite ; sept ou huit seulement des plus hardis osent franchir le seuil, et encore ne se sentant plus soutenus, les uns blâment, les autres approuvent, et cette effervescence populaire s'évanouit en fumée.

Les religieux cependant ne sont pas au bout de leurs peines. Délivrés de toute inquiétude du côté de la population compiégnnoise, ils rencontrent alors une opposition inattendue et plus haute. L'évêque, en acceptant l'échange, a demandé six semaines pour opérer son déménagement, sauf, si cela n'est pas nécessaire, à se contenter d'un délai plus court. Or, le prieur sentant l'importance de gagner du temps et d'avoir pour lui le fait accompli, a tout déménagé à ses frais, en cinq jours. De faux bruits arrivent à l'évêque et le rendent inquiet pour son mobilier. Il envoie deux de ses gens à Compiègne avec ordre formel de surseoir. Le prieur les accueille de son mieux, leur fait bonne chère et leur démontre aisément qu'ils n'ont pour mission que d'assurer le transport du mobilier, ce qui est fait. Cinq ou six jours se passent pendant lesquels la démolition se poursuit activement. Mais les gens du prélat finissent par éprouver quelque scrupule et poussés par certains malveillants, ils s'avisent enfin que peut-être ils ne remplissent pas leur mission. Leur maître n'aura-t-il pas lieu de leur faire quelques reproches ? L'un d'eux ira le trouver pour lui demander de nouvelles instructions plus précises ; mais arrivé à Soissons, il apprend que l'évêque est absent, en tournée pastorale depuis le commencement de novembre, à Château-Thierry ou dans les environs. Pendant qu'on attend à Compiègne le retour du domestique de l'évêque (on sait le sens qu'il faut donner à ce mot), la démolition s'achève et finalement le prieur n'a plus qu'à écrire fort respectueusement à son abbé que tout est terminé, et devant le fait accompli, celui-ci approuve.

Au commencement du Carême de 1655, de l'ancien logis

abbatial situé contre le côté sud-est du chœur, il ne restait plus que les fondations. Le prieur avait donc complètement réussi, grâce à une habileté qui paraîtra excessive. Mais pourquoi nous montrer plus sévère que le narrateur. Il a une candeur qui désarme, tant il est persuadé que son prieur, en dupant ses adversaires, est le fidèle collaborateur de la divine Providence qui protège son ordre.

C'est bien taillé mais il faut coudre, disait une reine peu scrupuleuse, et c'est toujours le plus difficile. On y avait songé dès le début. Aux premiers jours de l'Avent de 1654, le procureur de Saint-Corneille, allait à Paris pour obtenir du Parlement des lettres d'amortissement au sujet de la nouvelle maison abbatiale et il profitait de son voyage pour consulter le père général. Celui-ci, dès le mois de novembre, envoya à Compiègne son secrétaire, D. Placide Roussel, fort expert en fait de constructions, afin de relever l'état actuel de l'abbaye et d'indiquer les travaux à effectuer. Le plan examiné par un architecte de Compiègne, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, fut soumis aux meilleurs architectes de Paris et finalement approuvé par le père général le 17 décembre 1654.

Ce plan sur parchemin, long de 0^m69 et large de 0^m42, existe aux Archives de l'Oise, H 2167. Il fut examiné et approuvé le 14 décembre 1654 par Charles Gazeau, maître maçon à Paris, et Robert Boudin¹, architecte du roi, dont il porte les signatures. Trois jours après, le 17 décembre, il fut signé et approuvé par le père général C. Harel, et les pères Victor Tixier et Camay.

D. Tixier fut justement le successeur de D. de Verthamont, et comme prieur de Saint-Corneille il signa le bail de la ferme du Forestel, le 1^{er} avril 1655. Il l'aurait même remplacé dès le 20 octobre 1654², mais cette date me semble

1. En 1656, on trouve un Boudin, architecte, qui travaille au Val-de-Grâce et qui est consulté par Jean Marot au sujet des plans présentés par Pierre Biarreau pour la construction de Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur. C. PORT, *Artistes angevins*, art. Biarreau.

2. ABBÉ MOREL, *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. III, p. 224.

difficile à admettre. Comment, installé de la veille à Compiègne, aurait-il pu mener à bien une négociation aussi délicate et soutenir une lutte aussi difficile contre les habitants¹ ? De plus notre narrateur nous dit que le prieur de Saint-Corneille se rendit à Paris pour combattre devant l'assemblée générale de l'ordre le plan signé et approuvé le 17 décembre 1654 par D. Tixier. Pareille contradiction de sa part ne se comprendrait guère, tandis qu'après cette date le changement de prieur semble tout naturel, soit qu'on veuille le décharger de l'exécution d'un plan qu'il a vainement combattu, soit qu'il faille ménager l'amour-propre de l'abbé qui vient d'être, qu'on me passe le mot, si joliment roulé. Une fois de plus, celui qui a semé ne fera pas la récolte et l'exécution du plan sera l'œuvre de D. Tixier.

Ce plan nous montre sur toute la longueur du cloître, tel qu'il existe encore, à l'est, un bâtiment large d'environ 7 mètres, et comprenant la salle du chapitre et le réfectoire. Une vaste sacristie est tracée sur le flanc sud du chœur, là où s'élevait le logis abbatial. Tout le reste, jusqu'aux anciens bâtiments (auditoire, prison et magasin) qui terminaient l'abbaye à l'est, est représenté en jardin régulièrement coupé par des allées droites, sauf pour le petit bois prévu au-delà du jardin à fleurs dans l'axe de l'église. Comme un architecte de Compiègne (nous dirions un entrepreneur) offrait de faire tout ce travail à un prix raisonnable, le marché fut signé à Saint-Germain-des-Prés le 4 mars 1655. Les travaux commencèrent le 9 mars par la sacristie dont la première pierre fut posée le 27 du même mois. Il serait

1. Le religieux, dont nous avons suivi le récit, dit formellement que le prieur, avant toute démarche auprès de l'évêque, s'était assuré le concours de Louis Thibault et de Jean le Féron. Ce prieur était alors D. de Verthamont. A la façon dont il use ensuite de leur crédit, il semble bien que c'est toujours le même prieur. D'anciennes relations pouvaient seules le lui permettre. Même remarque sur l'appui de la reine qui lui a témoigné tant de bienveillance lors de son dernier séjour.

intéressant de la retrouver, car elle portait cette inscription :

Haut et puissant seigneur messire André Brodeau de Candé, grand maistre des Eaux et Forêts de France, m'a icy mis pour la restauration totale de cette royalle abbaye de S^t Corneille le 27 mars 1655.

Le nouveau prieur n'était pas moins habile que son prédécesseur et, pour l'honneur qu'il venait de faire au grand maître, il saura en obtenir tous les bois nécessaires à la construction. Pour assainir le cloître, le sol fut abaissé et le déblai servit à combler les anciennes caves de l'abbé. Partout le sol fut nivelé et on traça le jardin à la française, on planta des fleurs et un petit bois ¹, si bien que le 20 août 1667, quand le dauphin, âgé de moins de six ans, celui que l'histoire appelle le Grand Dauphin, viendra à Saint-Corneille, les religieux pourront lui offrir le divertissement de la chasse dans le petit bois et lui servir ensuite une collation au-dessous de la galerie de peinture, dont les fresques existent encore. On était loin du modeste panier de Bons Chrétiens qu'on devait se contenter jadis d'offrir à la reine qui les appréciait fort.

Et cependant la décadence était commencée, irrémédiable cette fois. L'abbé Simon Le Gras était mort le 28 octobre 1656 dans son château de Septmont, résidence des évêques de Soissons. Deux jours après ², la mense abbatiale passait au Val-de-Grâce. Saint-Corneille appauvri ira s'éteignant jusqu'à la Révolution.

De l'ancien logis abbatial il ne peut donc rester que les caves en partie comblées. La maison achetée pour le remplacer n'a guère servi à sa destination par suite de la prompte mort du dernier abbé de Saint-Corneille. Devenue la propriété du Val-de-Grâce elle sera comprise dans

1. La contenance totale de ce jardin est évaluée à 25 a. 46 c. dans les comptes de démolition de Saint-Corneille. (Arch. communales.)

2. Le brevet du roi est du 30 octobre 1656 (ABBÉ DIRMANT, ms. f^o 38.)

la masse des biens de cette communauté confisqués et vendus à la Révolution¹.

Quant à l'écusson, point de départ de cette étude, il est, nous l'avons dit, aux armes des Le Gras, et la date incomplète qui l'accompagne ne permet pas de choisir entre Claude et Simon. Tout au plus, peut-il provenir de l'ancien logis abbatial et peut-on supposer qu'on se réservait de l'encastrer dans la façade du nouveau. La mort de Simon et la suppression de la dignité d'abbé auront fait oublier ce projet. Mais comment est-il venu s'échouer au fronton d'une maison de commerce ? Les pierres aussi ont leurs destins

Habent sua fata.

Il nous reste à féliciter son propriétaire de l'avoir conservée, mais il ne faudrait pas qu'elle servit à égarer la curiosité, je dirai même la dévotion de ceux qui ont à cœur le culte de notre vénérable Saint-Corneille.

BARON DE BONNAULT.

1. Avec sa patience et sa précision habituelles, notre collègue et ami M. Plessier a établi la liste des propriétaires de cet immeuble jusqu'au propriétaire actuel, M. Emile Delicourt, confirmant ainsi l'emplacement de cette maison.